

Adjoint(e) de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA)**Bloc 2 : Assurer la comptabilité générale d'une entreprise artisanale –****TPE-PME****98 heures****OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES**

- Evaluer les incidences du choix d'une forme juridique sur la vie de l'entreprise, de son chef d'entreprise et ses collaborateurs.
- Réaliser et organiser la comptabilité courante de l'entreprise : maîtriser les enregistrements comptables de la comptabilité générale jusqu'à l'édition de la balance,
- Réaliser un compte de résultat comptable en vue de sa transmission

PROGRAMME

- L'environnement comptable : découverte et notions essentielles
 - ✓ Les notions clé de la comptabilité et le vocabulaire comptable de l'entreprise
 - ✓ Les différents partenaires de l'entreprise et leurs rôles
- Les formes juridiques les plus courantes de l'entreprise et leurs impacts sur la vie de l'entreprise
 - ✓ Les différentes caractéristiques, les avantages et inconvénients régissant les formes juridiques les plus courantes
 - ✓ Les différentes caractéristiques des statuts de conjoint
 - ✓ Les différents régimes matrimoniaux, leurs droits et leurs devoirs
- Réalisation de la comptabilité courante de l'entreprise
 - ✓ Les différentes obligations comptables et fiscales
- La TVA : obligations et calculs
 - ✓ L'anticipation
 - ✓ obligations comptables et fiscales
- Les opérations de l'entreprise
 - ✓ Les éléments nécessaires à l'élaboration et au fonctionnement du compte de résultat et du bilan
 - ✓ Les mentions obligatoires de la facture du devis et du bon de commande
 - ✓ Les mesures de prévention des impayés et de recouvrement
- Les enregistrements comptables
 - ✓ La réalisation des journaux
- La réalisation du compte de résultat comptable

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation principalement en présentiel avec possibilité de réaliser des séquences en classe virtuelle ou en e-learning
- Modalités pédagogiques : Echanges, analyse de pratiques, mises en situation et mises en pratique, cas réels d'entreprises, co-construction, alternance d'apports théoriques et pratiques.

FORMATEUR

Karine MICHAUX, formatrice experte en comptabilité-gestion
Pour plus d'information sur le profil du formateur, contacter le Pôle Formation Continue

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Deux épreuves finales (étude de cas juridique et étude de cas de comptabilité générale) conformément au référentiel d'évaluation avec des sujets nationaux (cas pratiques, étude de cas ...) - RNCP 38289
Evaluation de satisfaction
Formation certifiante : Adjoint de dirigeant d'entreprise artisanale - RNCP38289 – certificateur : CMA France
Date d'enregistrement : 15-11-2023

ACCESSIBILITÉ

Un référent handicap est à votre disposition pour vous accompagner, contacter le service formation de votre CMA

LES 

- Formation de niveau Bac qui valorise vos acquis professionnels
- A la carte : possibilité de suivre un ou plusieurs modules selon les besoins
- Taux de satisfaction : [détail sur le site internet](#)
- Taux d'obtention : [détail sur le site internet](#)

PUBLIC

- Chef d'entreprise
- Conjoint
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS

Répondre à au moins une des conditions suivantes :

1. avoir deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la certification visée,
2. avoir un niveau de formation générale équivalent à la 3^{ème} ou un niveau CAP.

[Débouchés et suite de parcours disponibles sur le site internet](#)

LIEU / DATES / HORAIRES

Montluçon 2025/2026
Vichy 2026/2027
Moulins 2027/2028
de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

TARIF

1862 € nets de taxe
Eligible CPF et V.A.E
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 8 jours avant la date de démarrage de la formation
Effectif minimum requis pour l'ouverture du stage : 6 personnes

CONTACT

Pôle Formation continue
7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703 - 03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 80 83
marie-luce.aufaure@cma-auvergnerrhonealpes.fr
fabienne.gonzalez@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015
Enregistré sous le numéro 84691788769.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.